

Le refus de soins en établissements ou services à domicile (2023)

Durée : 1 jour(s) (7,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

Aucun traitement ou soin ne peut être entrepris sans le consentement de la personne. Ceci signifie que le soignant peut être confronté à un refus de soin, ce qu'il peut vivre comme une situation d'impuissance et d'échec. S'interroger sur les limites de sa pratique et donner un sens au refus d'aide et de soin par des échanges interprofessionnels permettent au soignant de comprendre et d'accepter les choix des personnes accompagnées et de respecter leur dignité et leur liberté.

PUBLIC :

Professionnels intervenant auprès d'une population âgée

PREREQUIS :

Aucun prérequis

CONTEXTE :

Pour préserver une identité fragilisée par l'âge et/ou la maladie, certaines personnes préfèrent refuser tous les éléments qui pourraient révéler une dépendance. Face à ce type de refus, la sécurisation de la personne dans son identité, par la reconnaissance de ce qu'elle est en tant que personne et non en tant que « malade », peut alors faciliter son acceptation. À l'inverse, la confrontation frontale d'un soignant tentant de convaincre de son expertise ne pourra qu'aggraver la situation."^[1]

Les soignants peuvent être quotidiennement confrontés à des usagers qui refusent certains soins : refus d'une aide à la toilette, refus de l'intervention d'une aide à domicile, de prendre les médicaments, d'être hospitalisé, de s'alimenter. Ces refus sont d'autant plus difficiles à supporter parce qu'ils interrogent le soignant dans son identité : son rôle est de porter assistance, d'aider, de secourir. Son intervention perd donc son sens si elle est comprise comme une agression. Et se pose la question : Comment, rester «soignant» dans ces situations ? La dimension législative interroge le consentement des personnes accompagnées et permet de poser un cadre auquel peuvent se référer les professionnels. Toutefois, le soignant doit faire preuve de créativité, de savoir-être et de savoir-faire lors de ces situations. Il interroge, ainsi sa pratique professionnelle, seul ou en équipe pluridisciplinaire.

^[1] Aline CORVOL, Gériatre, CHU de Rennes, juillet 2014

PROGRAMME :

Refus de soin et consentement

- Le refus de soin : sa signification, ses différentes manifestations
- Compréhension du contexte
- La notion de consentement de soin de la personne accompagnée
- Cadre législatif :
 - la loi du 04 mars 2002 relative aux droits des malades, dite loi Kouchner
 - la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, dite loi Léonetti

Relation soignant-soigné

- Comprendre les causes du refus de soin
- Proposer des alternatives au refus

Connaitre les techniques pour adopter une posture professionnelle et bienveillante

- Communication verbale
- Communication non verbale et bienveillante
- La prévention
- La diversion

Les espaces de réflexion et le questionnement éthique

- Rôle du professionnel : réflexion individuelle
- Rôle de l'équipe pluridisciplinaire : réflexion en équipe

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le refus de soin du point de vue du cadre législatif et éthique



- Définir et comprendre le refus de soins en fonction des contextes (maladie grave, troubles du comportement, fin de vie, perte d'autonomie et vieillissement...)
- Posséder des outils de compréhension pour mieux appréhender un refus de soins lors d'une intervention
- Savoir se positionner face à l'usager et adopter une attitude professionnelle en adéquation avec l'évènement

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Supports théoriques
- Utilisation de la valise Mobiquel sur la promotion de l'amélioration des pratiques professionnelles : le refus de soin, mises en situation, supports vidéo, retours d'expériences et échanges entre participants

MODALITES D'EVALUATION :

- Quizz de début de formation
- En fin de formation, bilan des acquis de la formation (ce que j'ai appris, ce que je retiens, ce que je ne ferai plus, ce que je vais mettre en œuvre dans ma pratique)

MODALITES D'INSCRIPTION :

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne obligatoire.

Coût de la formation :

Contributeur : 155 €/participant

Non contributeur : 205 €/participant

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandœuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contributeurs au CREAI : 1160€ par jour

Non-contributeurs au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est - Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51